



Orthez
La [Re]belle

DICRIM

**DOCUMENT D'INFORMATION
COMMUNAL
SUR LES RISQUES MAJEURS**

>> RISQUES MAJEURS
Que faire en cas d'alerte
à Orthez ?

Même si tout est mis en œuvre pour éviter des catastrophes, le risque zéro n'existe pas ! Tempête, inondation, renversement d'un wagon-citerne, autant d'événements qui l'ont confirmé à Orthez. Il est indispensable d'anticiper toute situation potentiellement dangereuse afin d'informer la population et d'organiser les secours bien en amont, pour que nous puissions faire face, ensemble. C'est le but de ce document, intitulé DICRIM. Je demande à tous les Orthéziens de prendre quelques instants pour lire cette brochure et respecter les conseils qui y sont prodigués.

Le Maire d'Orthez

Qu'est ce qu'un risque majeur ?

On appelle risque majeur, un événement dangereux ayant des implications sur une zone présentant des enjeux humains, économiques ou environnementaux. Les différents types de risques majeurs auxquels l'homme peut être exposé sont regroupés en 4 grandes familles :

- les risques naturels : avalanche, feu de forêt, inondation, mouvement de terrain, cyclone, tempête, séisme et éruption volcanique ;
- les risques technologiques : ils regroupent les risques industriel, nucléaire, biologique, rupture de barrage... ;
- les risques de transports : matières dangereuses, transports en commun. On en fait cependant un cas particulier car les enjeux varient en fonction de l'endroit où se produit l'accident.
- les risques sanitaires : pandémie, épidémie, problèmes alimentaires...

Deux critères caractérisent le risque majeur :

Une faible fréquence : Si faible qu'on pourrait être tenté de l'oublier et de ne pas se préparer à sa survenue.

Une énorme gravité : nombreuses victimes, dommages importants aux biens et à l'environnement.



Quels sont les risques identifiés sur la Commune d'Orthez ?

Risques Naturels

- le risque d'inondation,
- le risque sismique,
- le risque mouvement de terrain,
- les tempêtes

Risques technologiques

- transport des matières dangereuses
- risque de rupture de barrages
- le risque industriel
- canicule
- pandémie

Risques sanitaires

- canicule
- pandémie

Le plan communal de sauvegarde dont est tiré ce document de synthèse est disponible en mairie.

Les risques naturels



INONDATIONS

L'intempérie exceptionnelle

La commune est soumise à des inondations générées par les crues du gave de Pau et de ses affluents.

- **Gave de Pau** : régime pluvionival. Les crues durent entre 1 et 5 jours. Les secteurs inondables se situent en amont de l'ancienne minoterie et de la confluence avec le Grècq (mise en place d'un Plan de Prévention des risques d'inondation depuis le 9 janvier 2004)

- **Làa** : Les crues du Làa sont liées à des événements de type orageux
- **Rontun**
- **Affluents secondaires du Gave de Pau** : Peupliers, Grècq, Moncaut, Caseloupoup, Dupo.



TEMPÊTE

Ce risque concerne l'ensemble du territoire communal.

Le danger réside dans la présence de cheminées, de ruelles parfois étroites, d'infrastructures métalliques légères (tels les hangars, les abris divers,...) et des réseaux aériens (électricité, téléphone,...).

Vents violents

On parle de tempête pour des vents moyens supérieurs à 89 km/h (degré 10 de l'échelle de Beaufort qui en compte 12)

Précipitations importantes

Les pluies ou la grêle accompagnant ces perturbations peuvent provoquer des dégâts importants (inondations, glissements de terrain, coulées de boue...).



RISQUE SISMIQUE

Ce risque concerne l'ensemble du territoire départemental, la Commune d'Orthez Sainte-Suzanne est classée en aléa 3 (modéré). Il n'existe malheureusement aujourd'hui aucun moyen fiable de prévoir où, quand et avec quelle puissance se produira un séisme. En effet, les signes précurseurs ne sont pas toujours identifiables.

Le zonage sismique impose l'application de règles parasismiques pour les constructions neuves (il s'agit de prévenir les effets d'un séisme et non de l'empêcher). Ces règles servent à assurer la protection des personnes et des biens contre les effets des secousses sismiques.

Soyez prudent, informez-vous !



Vent violent



Orages



Grand froid



Fortes précipitations



Canicule



Neige

L'alerte météorologique

Météo France diffuse tous les jours, une carte de vigilance, à 6 heures et à 16 heures, informant les autorités et le public des dangers météorologiques pouvant toucher le département dans les 24 heures. Quatre couleurs (vert, jaune, orange et rouge) précisent le niveau de vigilance. Si le département est orange, un phénomène météo dangereux est prévu, la vigilance est donc de rigueur. S'il est rouge, le phénomène météo prévu est caractérisé comme dangereux et exceptionnel :

Vigilance Vent fort

ORANGE

- risques de chutes de branches et d'objets divers
- risques d'obstacles sur les voies de circulation
- rangez ou fixez les objets susceptibles d'être emportés
- limitez vos déplacements

Fortes précipitations

- visibilité réduite
- risque d'inondations
- limitez vos déplacements
- ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

Orages

- évitiez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- ne vous abritez pas sous les arbres
- limitez vos déplacements

Neige / verglas

- route difficile et trottoirs glissants
- préparez vos déplacements et votre itinéraire
- renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière

ROUGE

- risque de chutes d'arbres et d'objets divers
- voies impraticables
- évitiez les déplacements

- visibilité réduite
- risque d'inondation important
- évitiez les déplacements
- ne traversez pas une zone inondée, ni à pied ni en voiture

- évitiez l'utilisation du téléphone et des appareils électriques
- ne vous abritez pas sous les arbres
- évitiez les déplacements

- route impraticable et trottoirs glissants
- évitiez les déplacements
- renseignez-vous auprès de votre centre régional d'information et de coordination routière*

Assurez-vous que vos activités et vos déplacements peuvent être effectués sans complication et sans danger : inutile de risquer sa vie en partant coûte que coûte sous la tempête ou de passer la nuit dans sa voiture sur une autoroute enneigée.



Le transport de matières dangereuses

>> Quels sont les risques pour la population ?

Les produits dangereux sont nombreux. Ils peuvent être :

- Inflammables
- Toxiques
- Explosifs
- Corrosifs
- Radioactifs

>> Les principaux dangers sont :

- L'explosion occasionnée par un choc avec étincelles, par le mélange de produits, avec des risques de traumatismes directs ou par onde de choc
- L'incendie à la suite d'un choc, d'un échauffement, d'une fuite, avec des risques de brûlures et d'asphyxie.
- La dispersion dans l'air (nuage toxique), l'eau et le sol de produits avec des risques d'intoxication et de pollution.



Témoin d'un accident, que faire ?

1. NE VOUS METTEZ PAS EN DANGER

2. DONNEZ L'ALERTE

- Pompiers : 18
- Gendarmerie : 17
- SAMU : 15

3. INDIQUEZ

- Le lieu exact
- Le mode de transport
- Le nombre de victimes
- Le numéro de produit
- Le code de danger
- La nature du produit

4. AGISSEZ

- Éloignez-vous du site
- Ne déplacez pas les victimes, sauf incendie
- Si un nuage toxique se dirige vers vous, fuyez selon un axe perpendiculaire au vent, mettez-vous à l'abri dans un bâtiment, lavez-vous les mains et changez de vêtements si possible.

Le signal d'alerte

Le fonctionnement de la sirène communale est testé tous les 1er mercredis du mois, à 12 heures. L'alerte est destinée à prévenir de l'imminence d'une situation mettant en jeu la sécurité de la population et permet de prendre immédiatement les mesures de protection. Le signal sonore ne renseigne pas sur la nature du risque. En effet, l'alerte peut être donnée pour signaler un nuage toxique ou explosif, un risque radioactif et certains risques naturels majeurs.

Le signal national d'alerte est donné par une sirène au son modulé, c'est-à-dire montant et descendant. Ce signal dure trois fois 1 minute et 40 secondes, espacées de 5 secondes.

LE SIGNAL NATIONAL D'ALERTE

-écoutez la radio :

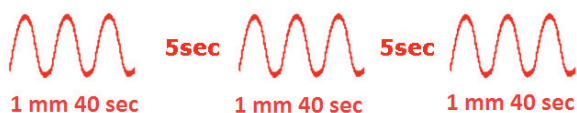
- France Bleu Béarn 102.5 MHz
- messages affichés en Mairie
- messages sur le panneau lumineux de la Ville
- messages diffusés par des véhicules de la Ville équipés de haut-parleurs, éventuellement par porte à porte

Le signal de fin d'alerte

Le signal de fin d'alerte est continu et dure 30 secondes.



Signal du début d'alerte



Signal de fin d'alerte

Son continu

30 secondes



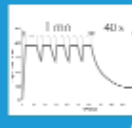
CONDUITE À TENIR FACE AUX RISQUES MAJEURS

Document à conserver

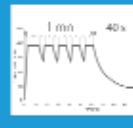
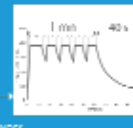
SIGNAL NATIONAL D'ALERTE



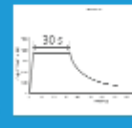
DEBUT D'ALERTE



SON MODULÉ



SON CONTINU



DANS TOUS LES CAS



N'UTILISEZ PAS VOTRE TELEPHONE MOBILE



N'AILLÉZ PAS CHERCHER VOS ENFANTS À L'ÉCOLE



ÉVITEZ DE TÉLÉPHONER



NE FUMEZ PAS



N'EMPORTÉZ QUE L'INDISPENSABLE (MÉDICAMENTS, DAKYOS)

INONDATION



FERMEZ PORTES ET FENÊTRES



COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ



MONTÉZ DANS LES ÉTAGES



EN CAS DE CRUE TORRENTIELLE, CACHÉZ AU PLUS VITE LES HAUTEURS

SÉISME



PENDANT LES SECOURS



À L'INTÉRIEUR, ABRIEZ-VOUS SOUS UN MEUBLE



À L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNÉZ-VOUS DES BÂTIMENTS



EN VOITURE, ARRÊTEZ-VOUS ET NE DESCENDEZ PAS

APRÈS LES SECOURS



COUPEZ GAZ ET ÉLECTRICITÉ



ÉVACUEZ LE BÂTIMENT

MOUVEMENTS DE TERRAIN



À L'INTÉRIEUR, SORTEZ DU BÂTIMENT



À L'EXTÉRIEUR, ÉLOIGNÉZ-VOUS DES BÂTIMENTS



EN CAS DE GLISSEMENT OU ÉBOULEMENT, FUYEZ LATÉRALEMENT LA ZONE DE DANGER



EN CAS D'EFFONDREMENT (CAVITE), FUYEZ LA ZONE DE DANGER

ACCIDENT CHIMIQUE OU TOXIQUE



EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE / TOXIQUE DE L'AIR



EN CAS DE POLLUTION CHIMIQUE / TOXIQUE DE L'AIR, ÉLOIGNÉZ-VOUS DANS UN BÂTIMENT EN TOUTER



FERMEZ PORTES FENÊTRES ET BOUCHEZ LES ENTRÉES D'AIR



EN CAS DE RISQUE D'EXPLOSION

SORTEZ DU BÂTIMENT ET ÉVACUEZ LA ZONE DE DANGER

VIGILANCE MÉTÉO



VIGILANCE MÉTÉO ORANGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX SONT PRÉVUS, TENÉZ-VOUS AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET SUIVEZ LES CONSEILS DE SÉCURITÉ ÉMIS PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIO, ...)



VIGILANCE MÉTÉO ROUGE : DES PHÉNOMÈNES DANGEREUX D'INTENSITÉ EXCEPTIONNELLE SONT PRÉVUS, TENÉZ-VOUS RÉGULIÈREMENT AU COURANT DE L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION ET RESPECTEZ IMPÉRATIVEMENT LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ ÉMISSES PAR LES POUVOIRS PUBLICS ET LES MÉDIAS (TV, RADIO, ...)

EN CAS D'URGENCE

Écoutez la radio :

France Bleu Béarn 102.5 MHz

INFORMATIONS

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

SAMU : 15

Gendarmerie : 17

Mairie d'Orthez : 05.59.69.00.83

Mairie de Ste Suzanne : 05.59.69.12.09

Préfecture : 05.59.98.24.24

SITES INTERNET

Mairie : www.mairie-orthez.fr

Météo-France :

www.meteofrance.fr

DIREN :

www.aquitaine.ecologie.gouv.fr

SI VOUS DEVEZ ÉVACUER

Ne paniquez pas, quittez votre domicile muni d'un sac contenant vos papiers d'identité, des vêtements chauds, vos médicaments indispensables et un peu d'argent.

N'oubliez pas, avant toute chose, de vous constituer un dossier pour vos assurances :

-vérifiez les termes, montants, franchises de vos contrats d'assurance,

-mettez de côté toutes les factures importantes (meubles, appareils ménagers, bijoux...),

-faites des photos de vos objets les plus précieux (faites une photo en gros plan et une en situation).

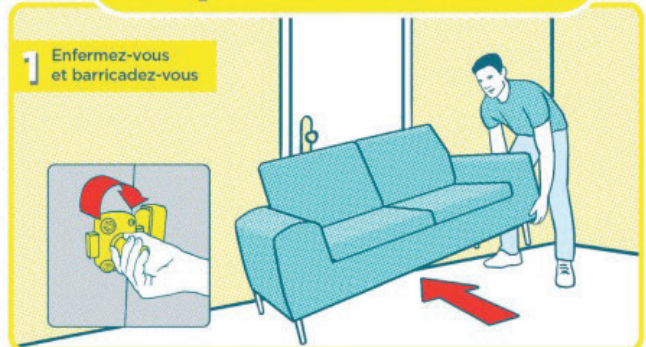
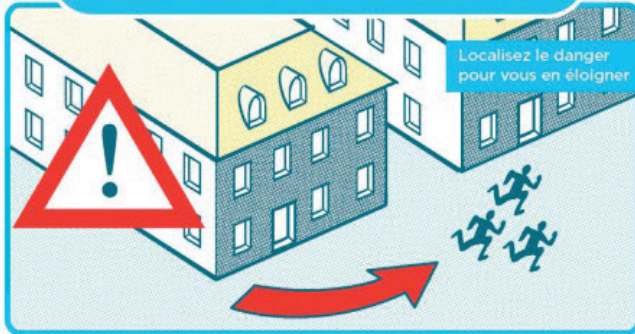
RÉAGIR EN CAS D'ATTAQUE TERRORISTE

AVANT L'ARRIVÉE DES FORCES DE L'ORDRE, CES COMPORTEMENTS PEUVENT VOUS SAUVER

1/ S'ÉCHAPPER

si c'est impossible

2/ SE CACHER



3/ ALERTER

ET OBÉIR AUX FORCES DE L'ORDRE



VIGILANCE

- Témoin d'une situation ou d'un **comportement suspect**, vous devez contacter les forces de l'ordre (17 ou 112)
 - Quand vous entrez dans un lieu, repérez les **sorties de secours**
 - Ne diffusez aucune information sur l'intervention des forces de l'ordre
- Ne diffusez pas de rumeurs ou d'**informations non vérifiées** sur Internet et les réseaux sociaux
 - Sur les réseaux sociaux, **suivez les comptes @Place_Beauvau et @gouvernementfr**